

Chèque eau

Qu'attend le gouvernement pour faire avancer le droit à l'eau ?

La Coalition Eau, la Fondation France Libertés et la Coordination Eau Ile de France prennent acte de l'annonce faite par le Gouvernement en août 2018, en conclusion des Assises de l'eau (phase 1/2), de distribuer des chèques eau aux plus démunis, exposés à des factures d'eau inabordables. Le système proposé aurait pour but de compléter le système des chèques énergie désormais distribués à 5.8 millions de ménages et serait destiné à rendre plus abordable l'eau potable nécessaire à la vie. Ceci étant, nos organisations déplorent le peu de progrès accompli pour mettre en œuvre cette proposition.

Nous demandons que ces collectivités et les associations soient consultées par le Gouvernement sur les modalités de mise en œuvre effective des chèques eau. Nous estimons que la distribution de chèques eau doit être financée à l'échelle nationale pour permettre à la France de faire un pas pour le droit à l'eau et l'atteinte des objectifs du développement durable.

De nombreux parlementaires ont interrogé le Gouvernement sur ce sujet :

- ➔ [Question écrite d'Anne Blanc \(N°13717 Assemblée Nationale\)](#)
- ➔ [Question écrite de J.F. Husson \(N°8074 Sénat\)](#)
- ➔ [Question écrite de Roland Courteau \(N°10085 Sénat\)](#)
- ➔ [Question écrite de Bertrand Pancher \(N°19337 Assemblée Nationale\)](#)
- ➔ [Question écrite de Laurence Dumont \(N°18808 Assemblée Nationale\)](#)
- ➔ [Question écrite de Hubert Wulfranc \(N°20008 Assemblée Nationale\)](#)

Nous espérons que le gouvernement répondra rapidement à ces questions écrites, précisant les mesures prévues pour lever les obstacles législatifs et le calendrier de mise en œuvre et de distribution des premiers chèques. A défaut d'une action plus énergique, la proposition de distribuer des chèques eau risque de rester sans suite.

Nos organisations attendent que soient prises des actions concrètes pour rendre plus effectif les droits humains à l'eau potable et à l'assainissement en France. Nous rappelons que les dépenses d'eau sont des dépenses incontournables qui affectent de manière significative les personnes les plus démunies.

Ces droits fondamentaux ont été reconnus par les Nations Unies comme éléments indispensables du droit à la vie et de tous les droits humains et devant permettre à chacun d'avoir accès sans discrimination, physiquement et à un coût abordable, à un approvisionnement suffisant d'une eau salubre et de qualité acceptable ainsi qu'à des équipements sanitaires.